

# DES RÉCIFS « SAUVAGES » SOUS HAUTE PROTECTION



1/3

des récifs « sauvages » de  
la planète, soit 1 635 km<sup>2</sup>,  
se trouvent dans le parc  
naturel.

L'écosystème corallien-insulaire du parc naturel de la mer de Corail abrite des trésors de biodiversité. Dans ces espaces, se sont développés des récifs coralliens encore préservés de tout impact humain. L'état quasi vierge de ces récifs éloignés de toute activité humaine a été révélé par la communauté scientifique. Cette reconnaissance permet de qualifier ces récifs exceptionnels de « sauvages ». Alors qu'il ne reste que 1,5 % des récifs de la planète encore intacts, le parc naturel en abrite le tiers.



Parc naturel  
de la mer  
de Corail





**100 %**

des récifs « sauvages »  
présents en Nouvelle-  
Calédonie sont désormais  
hautement protégés.

## 100 % DES RÉCIFS « SAUVAGES » SOUS PROTECTION

Depuis le mois d'août 2018, la totalité des récifs « sauvages » calédoniens (1 635 km<sup>2</sup>) sont hautement protégés soit en réserve naturelle soit en réserve intégrale. La décision du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie de placer ces derniers refuges de biodiversité sous les plus hauts niveaux de protection répond au sous-objectif 1 « sanctuariser les récifs isolés » du plan de gestion 2018-2022, adopté le 19 mars 2018.

## RÉPARTITION DE CES « HOTSPOTS » MONDIAUX DE LA BIODIVERSITÉ

Ces récifs extrêmement riches en habitat et en biodiversité - poissons, coraux, algues - se trouvent à différents endroits du Parc :

- aux atolls d'Entrecasteaux,
- aux plateaux des Chesterfield-Bellona,
- à Pétrie et Astrolabe.

Suite à des études comparatives, menées en 2012 et 2013 dans le cadre des projets « Récifs pristines » et « Mers pristines », l'ensemble des récifs du Parc devançant tous les autres sites vierges mondiaux, et constituent un héritage à transmettre, intact, aux générations futures.

## PÉTRIE ET ASTROLABE, NOUVEAU RECORD MONDIAL

Les récifs Pétrie et Astrolabe ont obtenu le nouveau record mondial de biomasse en poisson de récif avec 8,8 et 7,9 tonnes par hectare (t/ha), contre 7,5 t/ha pour la plus grande réserve marine du monde aux îles Chagos, territoire britannique de l'océan Indien. Chesterfield (6,9 t/ha) et Entrecasteaux (6,7 t/ha) devançant le récif de Kingman (5,3 t/ha), îles de la Ligne (USA), jusqu'alors la référence mondiale des sites « vierges ».

# UNE BIODIVERSITÉ D'EXCEPTION



3

grands écosystèmes  
observés.

Trois grands écosystèmes sont observés par les scientifiques : profond, pélagique, corallien - insulaire. Les milieux profonds du parc naturel sont constitués de centaines de monts sous-marins et de fonds abyssaux pouvant atteindre jusqu'à 8 000 mètres de profondeur, notamment dans la fosse des Nouvelles-Hébrides.



Parc naturel  
de la mer  
de Corail





**38 000**

est le nombre moyen  
estimé de ponte de tortues  
vertes par saison,  
à Entrecasteaux  
et aux Chesterfield.



Zone de passage, de nourrissage et d'habitat pour de nombreuses espèces, l'écosystème pélagique est notamment fréquenté par :

- les baleines à bosse qui sillonnent le Pacifique avant de mettre le cap au sud vers l'Antarctique,
- les frégates du Pacifique qui nichent aux îles Chesterfield, mais vont se nourrir jusqu'en Papouasie-Nouvelle-Guinée,
- les grands requins blancs qui se déplacent entre la Nouvelle-Calédonie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande,
- les tortues vertes qui viennent pondre dans le parc naturel et se nourrissent dans les prairies sous-marines d'Australie.

Les écosystèmes profonds quant à eux abritent plus de 8 000 espèces dont environ un tiers sont potentiellement endémiques, selon les découvertes faites depuis plus de 40 ans, par différents instituts de recherche.

Enfin, les récifs coralliens du Parc laissent émerger des îles éloignées, zones refuges pour des milliers d'oiseaux marins. Ils représentent 36 % des récifs coralliens de la Nouvelle-Calédonie.

# MIEUX COMPRENDRE GRÂCE À LA SCIENCE

*Depuis 2014,  
toute activité scientifique ou  
de suivi de l'environnement  
marin ou terrestre doit  
obtenir l'autorisation  
du gouvernement de  
la Nouvelle-Calédonie.*



## 50

campagnes scientifiques  
autorisées par  
le gouvernement  
calédonien depuis la  
création du parc naturel.



Parc naturel  
de la mer  
de Corail





22

Entre 2014 et 2019, les organismes scientifiques ont sollicité le navire du gouvernement, l'*Amborella*, à 22 reprises pour effectuer leurs travaux dans le Parc.



L'espace maritime et terrestre du parc naturel s'avère un lieu d'exception pour l'observation des espèces, et fait l'objet de nombreux sujets de recherche menés par les scientifiques de l'IRD Nouvelle-Calédonie, de la délégation IFREMER de Nouvelle-Calédonie, ou encore de la CPS. D'autres organismes de recherche tels que le CNRS ou le Muséum national d'histoire naturelle, de même que des établissements universitaires initient également des missions scientifiques dans le parc naturel de la mer de Corail. Depuis 2014, toute activité scientifique ou de suivi de l'environnement marin ou terrestre doit obtenir l'autorisation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Cette collaboration a l'avantage d'établir un partenariat avec les scientifiques et de permettre une meilleure connaissance et une meilleure gestion du parc naturel.

Aujourd'hui ces programmes scientifiques ont permis d'acquérir des connaissances sur les récifs coralliens, les tortues, les oiseaux, les baleines, les requins, les espèces profondes ou les monts sous-marins... Ces travaux doivent à terme aider aux prises de décision de préservation ou de protection de certains espaces. Au-delà des missions d'exploration, des campagnes de suivi terrestre sont menées à Entrecasteaux et aux Chesterfield pour le comptage des oiseaux marins et des tortues vertes venant pondre sur les îlots.

Grâce à l'existence de l'*Amborella*, le navire multi-missions du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, les scientifiques ainsi que les agents de la collectivité peuvent se rendre, dans des délais très courts, en toute autonomie et sécurité, dans les zones éloignées du parc naturel de la mer de Corail, et y mener à bien leurs missions.



# ATOLLS D'ENTRECASTEAUX, NOTRE PATRIMOINE UNESCO

Tout au nord de la Grande-Terre, se trouvent les atolls d'Entrecasteaux dont l'îlot Huon, l'îlot Fabre, l'îlot Le Leizour et l'îlot Surprise. Cette aire protégée, inscrite sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis juillet 2008, est classée pour partie en réserve naturelle, équivalant à une aire protégée de niveau 2 pour l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) et pour partie en réserve intégrale, équivalant à une aire protégée de niveau 1 pour l'UICN. Cela signifie que des mesures sont en place pour préserver et maintenir son équilibre. L'accès aux réserves intégrales est interdit et dans l'ensemble de la réserve naturelle, les activités liées à la chasse, à la pêche d'autoconsommation ou à la pêche professionnelle sont interdites. L'accès à la zone est soumis à autorisation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie selon des conditions strictes.

3 240  
km<sup>2</sup>

Superficie de la réserve naturelle et des réserves intégrales des atolls d'Entrecasteaux.



Parc naturel  
de la mer  
de Corail





3

nouvelles réserves marines  
intégrales créées  
en août 2018 :  
atoll de Pelotas  
et récifs Guilbert.



À terre, aucun prélèvement n'est permis, de même que les animaux domestiques, le bivouac et les pique-niques. Les sports nautiques motorisés, foils et activités aériennes, motorisées ou non sont également interdits dans les réserves. Les îlots Le Leizour, la partie végétalisée de l'îlot Surprise et les lagons de Petit Guilbert, Gros Guilbert et Pelotas sont classés en réserve intégrale. Il est donc interdit d'y pénétrer. Quant au reste de la zone, dont la plage de l'îlot Surprise, il est classé en réserve naturelle.

### UN ESPACE PRÉCIEUX POUR LA REPRODUCTION

Site majeur pour la ponte des tortues vertes Entrecasteaux l'est également pour la conservation des oiseaux marins. Le nombre de pontes de tortues vertes est estimé à 28 000 par an depuis 10 ans.

Chaque année, 14 espèces d'oiseaux marins nichent à Entrecasteaux dont des milliers de sternes fuligineuses et des centaines de fous à pieds rouges qui représentent plus de 1 % de la population mondiale.

Depuis 2007, une mission annuelle de 12 jours est organisée en décembre pour effectuer les suivis de l'évolution des pontes des tortues vertes, de la fréquentation des oiseaux et de la végétation sur les quatre îlots du site.

Une mission de suivi du milieu marin a lieu tous les six ans pour évaluer l'état des récifs, qui reste exceptionnel, avec une biomasse moyenne estimée à 6,72 t/ha. (En fonction des résultats, la Nouvelle-Calédonie peut ensuite adapter les mesures de gestion à la conservation de ces milieux).

Les réserves des atolls d'Entrecasteaux représentent 3240 km<sup>2</sup>, dont 3 170 km<sup>2</sup> de réserve naturelle et 70 km<sup>2</sup> de réserves intégrales marines ou terrestres.



Les dispositions réglementaires de la réserve des atolls d'Entrecasteaux sont téléchargeables à l'adresse [www.mer-de-corail.gouv.nc/Missions-du-parc-réglementation-en-vigueur](http://www.mer-de-corail.gouv.nc/Missions-du-parc-réglementation-en-vigueur)

# CHESTERFIELD ET BELLONA, DEUX LAGONS REMARQUABLES

À 300 milles nautiques à l'ouest de la Grande-Terre, s'étendent les plateaux des Chesterfield et Bellona. Leur surface cumulée est d'environ 24 000 km<sup>2</sup> ! Depuis août 2018, 6 600 km<sup>2</sup> sont classés en réserve intégrale et 17 400 km<sup>2</sup> en réserve naturelle. Ces espaces lagonaires sont appelés « plateaux » car leur fond est plat et peu profond (entre 20 et 50 mètres) et sont bordés de récifs qui dessinent un relief aux formes singulières.

24 000  
km<sup>2</sup>

Surface cumulée  
des plateaux  
des Chesterfield  
et Bellona !



Parc naturel  
de la mer  
de Corail





**+30**

couples de sternes néréis ont été recensés aux Chesterfield sur les 150 à 200 couples reproducteurs observés en Nouvelle-Calédonie.



Dans ces régions, émergent îles, îlots et cayes fréquentés par des populations d'oiseaux et de tortues. On y trouve également une biodiversité marine d'une grande richesse. Chesterfield est d'ailleurs reconnu pour être, tout comme Entrecasteaux, un site majeur de ponte des tortues vertes dans l'océan Pacifique et accueillerait en moyenne 10 000 pontes par an. Une autre spécificité des Chesterfield est d'offrir, à l'endroit où ses récifs forment un « V », un très bel abri situé au sud du plateau. Le « V » est classé en réserve naturelle, et quelques îlots sont en réserve intégrale (l'île Longue et sa caye Sud, l'îlot du Passage, l'îlot du Nord-Est et l'îlot du Mouillage n°1). Tout le nord du lagon des Chesterfield est classé en réserve intégrale et donc interdit d'accès.

Le plateau des Bellona est classé parmi les aires remarquables de la Nouvelle-Calédonie, et se caractérise, comme les Chesterfield, par son isolement. Il est classé en réserve naturelle équivalant à une aire protégée de niveau 2 pour l'UICN (l'Union internationale de la conservation de la nature) à l'exception des 4 zones récifales (Nord-Ouest Bellona, l'Observatoire, Olry et Sud Bellona) qui sont désormais des réserves intégrales.

Depuis 2012, cette zone sensible des Chesterfield-Bellona fait l'objet d'un suivi régulier, aussi complet que possible, afin d'étudier les pontes de tortues vertes, la population de fourmis électriques, présente sur une partie de l'île Longue, et les populations d'oiseaux.

Certaines espèces d'oiseaux sont à surveiller de près comme la sterne néréis exsul en danger d'extinction. Aux Chesterfield, une trentaine de couples a été recensée sur les 150 à 200 couples reproducteurs observés en Nouvelle-Calédonie. D'autres missions y sont organisées pour le suivi des récifs sauvages et la maintenance de la station automatique météorologique.

# LES ÎLES HAUTES DU PARC NATUREL

Walpole

Walpole, Matthew et Hunter sont considérées comme les trois îles hautes du parc naturel, et surgissent des eaux au sud-est de la Grande-Terre.

Matthew

Hunter

3

îles au sud-est  
de la Grande-Terre.



Parc naturel  
de la mer  
de Corail





1

lézard endémique  
a été aperçu à Walpole.

## WALPOLE, L'ÎLE MYSTÉRIEUSE

L'île de Walpole et ses imposantes falaises coralliennes s'élèvent fièrement d'un seul bloc, de 80 mètres au-dessus du niveau de la mer. D'une superficie de 1,7 km<sup>2</sup> (ou environ 170 hectares), l'île, qui ressemble à Maré aux Loyauté, ne se laisse pas découvrir facilement car il n'y a aucune plage pour débarquer. Toutefois, cela n'a pas empêché des populations mélanésiennes et polynésiennes d'en faire leur refuge avant l'arrivée des Européens. Puis, c'est au début du XX<sup>e</sup> siècle (de 1916 à 1942) que le guano (phosphate minéral) y a été exploité. Aujourd'hui l'île de Walpole est inhabitée, et présente des vestiges de cette occupation, que les fouilles archéologiques de l'Institut d'archéologie de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique (IANCP) ont permis de mettre à jour : os et coquillages travaillés, biseautés, percés, taillés... Un ouvrage, *Walpole Ha colo, une île de l'extrême*, a d'ailleurs été publié sur le sujet.

## MATTHEW ET HUNTER, LES ÎLES VOLCANIQUES

Du sommet de l'une, on peut apercevoir la silhouette de l'autre, par beau temps. Terres volcaniques du parc naturel de la mer de Corail, les îles Matthew (0,7 km<sup>2</sup>) et Hunter (0,55 km<sup>2</sup>) présentent des pentes abruptes et des falaises. À Matthew, des fumerolles sulfurées s'échappent encore des soufrières, alors qu'à Hunter on peut apercevoir des cratères végétalisés. Parfois, du soufre s'élève encore sous les amas de fougères. Ces deux îles relativement jeunes et mystérieuses sont des endroits privilégiés pour observer les processus de peuplement de la vie végétale et animale dans le Pacifique. Aucune eau douce ne coule à Matthew, ni à Hunter, puisqu'elles sont constituées de roche volcanique. Une première mission de suivi a été organisée en mai 2013 avec l'équipage de l'*Amborella*, le navire multi-missions de la Nouvelle-Calédonie. Cette expédition a permis le recensement de la faune et la flore de ces deux îles avec le concours du botaniste Jean-François Butaud et de Pierre Bachy, de la Société calédonienne d'ornithologie.



Ce guide floristique est en ligne et téléchargeable sur  
[www.mer-de-corail.gouv.nc/Publications](http://www.mer-de-corail.gouv.nc/Publications)



# LA GESTION DU PARC NATUREL

## UN COMITÉ DE GESTION STRUCTURÉ EN COLLÈGE ET UN COMITÉ SCIENTIFIQUE

Dans un document stratégique nommé plan de gestion sont décrits les objectifs opérationnels à atteindre entre 2018 et 2022. Pour l'écrire, 32 membres issus des institutions, des aires coutumières, du monde de la mer et du monde associatif, se rencontrent au sein d'un comité de gestion. Les décisions y sont prises de manière collégiale et consensuelle. Sans nul doute, cette méthode s'inscrit dans une logique de démarche participative. Le 1<sup>er</sup> plan de gestion a été approuvé par arrêté du gouvernement calédonien en mars 2018. En septembre 2018, un comité scientifique du parc naturel a été créé par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, conformément au texte créant le Parc en avril 2014. Le rôle du comité est de formuler des recommandations à l'attention du comité de gestion mais aussi d'autres groupes de travail, à leur demande. 15 membres y siègent et la durée de leur mandat est de trois ans.



# 15

objectifs à atteindre

- **Protéger** les écosystèmes et maintenir les liens entre eux
- **Préserver** les espèces rares et migratrices en danger
- **Recenser** et mettre en valeur le patrimoine culturel du parc naturel
- **Se réapproprier** une culture de la mer pour un lien fort entre l'homme et l'océan
- **Accompagner** le développement d'un tourisme responsable
- **Garantir** un modèle de pêche locale toujours plus respectueux de l'environnement marin
- **Limiter** les impacts et les risques des transports maritimes
- **Anticiper** le futur grâce à la recherche scientifique
- **Assurer** le bon fonctionnement du comité de gestion
- **Recueillir** les propositions de tous les Calédoniens
- **Suivre** et évaluer en permanence la mise en œuvre de ce premier plan de gestion
- **Mutualiser**, renforcer et optimiser les moyens humains et financiers
- **Harmoniser** les mesures entre tous les acteurs intervenant sur une aire marine protégée
- **Développer** des partenariats privilégiés avec nos pays voisins (Vanuatu, Îles Salomon, Australie et Papouasie-Nouvelle-Guinée)
- **Intégrer** des réseaux pour porter la voix de la Nouvelle-Calédonie au niveau régional et international



Parc naturel  
de la mer  
de Corail





# 40

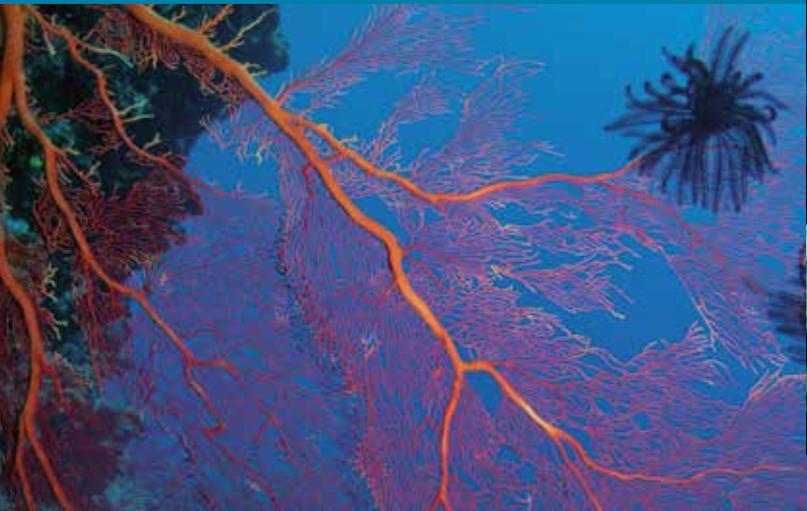
sous-objectifs



- 1. **Sanctuariser** les récifs isolés
- 2. **Limiter** les impacts directs de l'homme sur une partie significative des écosystèmes
- 3. **Garantir** la connectivité entre les différents écosystèmes et zones remarquables du parc
- 4. **Prévenir** et lutter contre les espèces envahissantes
- 5. **Créer ou renforcer** les statuts de protection de ces espèces et en suivre les effets
- 6. **Protéger** les habitats clés indispensables au cycle de vie de ces espèces
- 7. **Porter** une attention privilégiée aux espèces emblématiques du Parc
- 8. **Recenser, identifier et spatialiser** le patrimoine culturel immatériel
- 9. **Recenser, identifier et spatialiser** le patrimoine culturel matériel
- 10. **Préserver** le patrimoine culturel matériel et immatériel
- 11. **Favoriser** l'appropriation du patrimoine culturel par les populations locales
- 12. **Encourager** des projets de développement autour du patrimoine culturel
- 13. **Encadrer** la fréquentation des particuliers
- 14. **Labelliser** la fréquentation des professionnels
- 15. **Accompagner et promouvoir** notre modèle de pêche hauturière durable et responsable
- 16. **Encadrer** l'activité de pêche lagunaire
- 17. **Encadrer** l'activité de pêche récifale et profonde
- 18. **Adapter** la circulation maritime aux enjeux
- 19. **Prévenir** les risques de pollution
- 20. **Lutter** contre les pollutions
- 21. **Encadrer, accompagner et valoriser** les activités de recherche et de prélèvement de matériel biologique au profit de la Nouvelle-Calédonie
- 22. **Anticiper et lutter** contre le changement climatique
- 23. **Mieux comprendre** les enjeux et les risques liés à l'exploration des ressources profondes avant d'envisager de nouvelles prospections ou explorations géologiques
- 24. **Assurer** la pérennité du parc
- 25. **Favoriser** l'implication des membres du comité de gestion
- 26. **Évaluer** la compatibilité des décisions avec les avis du comité de gestion
- 27. **Faire connaître** le Parc en Nouvelle-Calédonie
- 28. **Favoriser** la gestion participative
- 29. **Rendre** l'information accessible
- 30. **Évaluer** la performance de la gestion du Parc
- 31. **Assurer** la transparence et la lisibilité de la mise en œuvre du plan de gestion, de son efficacité et de ses résultats
- 32. **Organiser** une surveillance et un suivi opérationnels efficaces
- 33. **Déployer** un large éventail de stratégies de recherche de financements
- 34. **Améliorer** les connaissances au service de la gestion du Parc
- 35. **Rechercher** la cohérence des mesures de gestion du Parc avec les mesures de gestion dans l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie
- 36. **Rechercher** la cohérence des mesures de suivi et d'évaluation dans le Parc et dans l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie
- 37. **Rechercher** la cohérence des mesures de gestion du Parc avec les pays voisins
- 38. **Rechercher** la cohérence des mesures de suivi et d'évaluation du Parc avec celles prises par les pays voisins
- 39. **Mutualiser et promouvoir** les bonnes pratiques
- 40. **Faire connaître et reconnaître** le Parc dans les instances internationales

# LA RÉGLEMENTATION D'ACCÈS

## DANS LES RÉSERVES DU PARC



### LES ACCÈS DANS LES RÉSERVES SONT STRICTEMENT LIMITÉS ET RÉGLEMENTÉS :

- pour les scientifiques : accès soumis à autorisation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,
- pour les plaisanciers : accès soumis à autorisation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,
- pour les activités touristiques : accès soumis à autorisation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour une durée déterminée au préalable.

En cas d'autorisation d'accès, les personnes sont tenus à respecter les bonnes pratiques et les interdictions en vigueur.

### DANS UNE RÉSERVE INTÉGRALE

L'accès est formellement interdit.

À Entrecasteaux, il y a deux réserves intégrales terrestres : l'îlot Le Leizour et la partie végétalisée de l'îlot Surprise et trois réserves marines : atoll Pelotas et les récifs et lagons de Petit et Gros Guilbert.

Aux Chesterfield, il s'agit de l'île Longue et sa caye Sud, l'îlot du Passage, l'îlot du Nord-Est et l'îlot du Mouillage n°1 ; puis, le Nord-Ouest Bellona, l'Observatoire, Olry et Sud Bellona.





Si une autorisation d'accès ou d'exercer une activité est accordée, un certain nombre de règles sont à respecter selon la délibération n°51 CP/CP du 20 avril 2011 relative à la définition des aires protégées dans l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie et sur les îles appartenant à son domaine public.

Des panneaux d'information dédiés à la protection de l'environnement, et installés aux atolls d'Entrecasteaux et aux Chesterfield rappellent cette réglementation.

19

comportements interdits



Circuler en bateau ou en zodiac à vitesse limitée à proximité des îlots en restant attentif à toute présence d'animaux vivant à terre ou dans l'eau

Mouiller obligatoirement dans les zones sableuses, et non sur ou à proximité des récifs



Emprunter l'itinéraire recommandé pour visiter

Rester silencieux



Limiter l'éclairage de nuit

Ne pas toucher les animaux



Ne rien laisser sur place en partant



Abandonner, déposer, déverser ou rejeter tout produit de nature à nuire à la qualité de l'eau, du sol, de l'air ou du site, ou à l'intégrité de la faune ou de la flore

Faire du feu



Dénaturer les lieux par un terrassement, construction ou installation

Faire atterrir ou amerrir tout aéronef motorisé ou non (hélicoptère, drone, kite surf...)



Bivouaquer et pique-niquer sur les îlots

Chasser ou pêcher



Pratiquer des activités nautiques motorisées (jet ski, ski nautique...)

Collecter minéraux ou fossiles ou altérer la faune ou la flore



Introduire des végétaux ou animaux

Débarquer à terre des animaux domestiques



Nourrir les animaux terrestres ou marins

Perturber intentionnellement les animaux terrestres ou marins



# TI, UNE AMBITION CALÉDONIENNE POUR LE PARC

La Nouvelle-Calédonie souhaite faire du parc naturel de la mer de Corail un moteur de croissance durable dans le Pacifique. Pour atteindre cet objectif d'alliance entre protection et activité économique, le Parc s'est porté candidat au programme national TI (Territoires d'Innovation Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) de l'État).

Ce programme d'investissements d'avenir mis en œuvre, sur une période de 5 ans, soutient financièrement la stratégie d'une dizaine de territoires nationaux dans le domaine de l'excellence, de l'innovation et de la coopération. Le projet calédonien, accompagné par la Caisse des dépôts et consignations est l'unique dossier ultramarin en lien avec l'océan.

15 porteurs de projets calédoniens ont été sélectionnés.



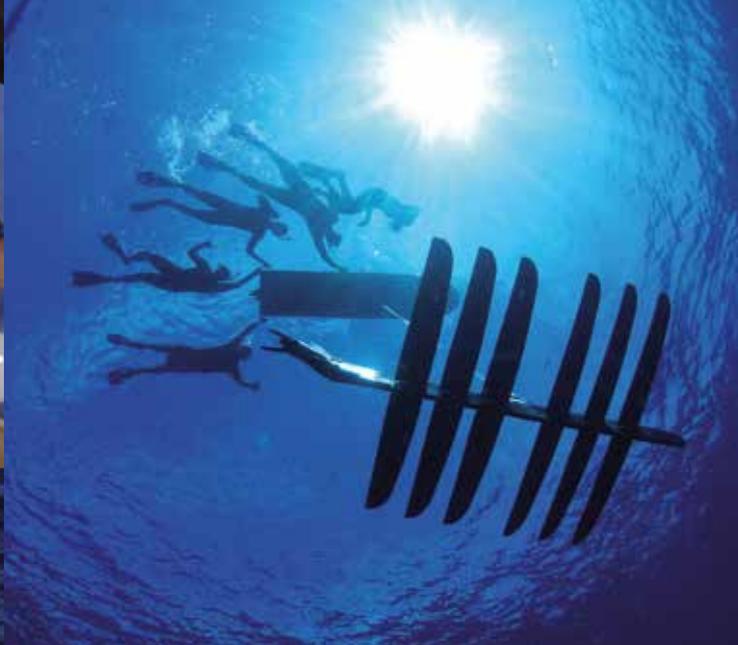
## 8,6

milliards de francs CFP  
c'est l'enveloppe financière  
globale attribuée par  
l'État au programme  
national TI.



Parc naturel  
de la mer  
de Corail





# 2019

est l'année de dépôt  
du projet calédonien pour  
une transition économique  
durable.

## UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Être lauréat de ce programme d'investissements permettrait à la Nouvelle-Calédonie de disposer des moyens nécessaires pour réinventer un modèle économique, actuellement autocentré sur l'exploitation d'une unique ressource naturelle non renouvelable, le nickel. Cette opportunité financière, qui privilégie des partenariats entre secteurs public et privé, aiderait également à la concrétisation d'une « croissance bleue », intégrant les aspects environnementaux, sociaux et culturels au cœur d'un espace maritime doté d'un réel potentiel en matière de recherche scientifique et d'innovation.

## UNE VISION STRATÉGIQUE INNOVANTE

Le projet calédonien « Le Parc naturel de la mer de Corail, ou comment faire de la préservation de la biodiversité un moteur de croissance dans le Pacifique » s'inscrit dans les axes de son plan de gestion 2018-2022 : préservation, recherche et valorisation. Sa finalité ? Faire du Parc une référence et un haut-lieu mondialement reconnu, reposant sur quatre piliers :

- 1) un hotspot de la recherche pour mieux connaître, mieux protéger et optimiser les retombées économiques,
- 2) un pôle d'excellence pour l'innovation afin d'observer et sécuriser le Parc, notamment grâce aux nouvelles technologies,
- 3) un laboratoire de développement de la nouvelle économie bleue s'appuyant sur la recherche et l'innovation,
- 4) un modèle régional de préservation et de valorisation durables des richesses de l'océan mutualisable avec nos voisins.

**La Nouvelle-Calédonie a déposé son projet début 2019. Retenu en septembre 2019, le projet bénéficie d'un concours financier de l'État de 8,6 milliards de francs CFP.**